

Retombées économiques

Secteur forestier

Bureau de mise en marché des bois
Avril 2021

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS



Avis au lecteur :

« Certaines données de ce rapport sont arrondies. Dans de tels cas, il est possible que les totaux présentés ne concordent pas parfaitement avec la sommation des valeurs arrondies ».

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISBN (PDF) : 978-2-550-90093-1

Table des matières

1. Résumé	1
2. Introduction	2
2.1 Les retombées économiques : de quoi s'agit-il?	2
2.1.1 La valeur ajoutée	2
2.1.2 Autres indicateurs de retombées économiques	2
2.1.3 Effets directs et indirects	2
2.1.4 Effets induits	3
2.2 Le modèle intersectoriel du Québec (MISQ)	3
3. Le secteur forestier	4
3.1 Le secteur forestier : une autre vision	6
4. Retombées économiques du secteur forestier	7
4.1 Secteur forestier : valeur ajoutée	7
4.1.1 Valeur ajoutée : résultats	8
4.2 Secteur forestier : emploi	8
4.2.1 Emploi : résultats	9
4.3 Secteur forestier : revenus fiscaux et parafiscaux	9
4.3.1 Revenus fiscaux : résultats pour le gouvernement québécois	9
4.3.2 Revenus fiscaux : résultats pour le gouvernement fédéral	10
4.3.3 Parafiscalité : résultats pour les gouvernements québécois et fédéral	10
5. Retombées économiques : exploitation forestière, soutien à la foresterie, fabrication de produits du bois et fabrication du papier	11
5.1 Foresterie et exploitation forestière	11
5.1.1 Foresterie et exploitation forestière : valeur ajoutée	12
5.1.2 Foresterie et exploitation forestière : emploi	12
5.1.3 Foresterie et exploitation forestière : revenus fiscaux du gouvernement du Québec	13
5.1.4 Foresterie et exploitation forestière : revenus fiscaux du gouvernement fédéral	13
5.1.5 Foresterie et exploitation forestière : parafiscalité	13
5.2 Activités de soutien à la foresterie	14
5.2.1 Activités de soutien à la foresterie : valeur ajoutée	14
5.2.2 Activités de soutien à la foresterie : emploi	15
5.2.3 Activités de soutien à la foresterie : revenus fiscaux du gouvernement du Québec	15
5.2.4 Activités de soutien à la foresterie : revenus fiscaux du gouvernement fédéral	15
5.2.5 Activités de soutien à la foresterie : parafiscalité	16
5.3 Fabrication de produits en bois	16
5.3.1 Fabrication de produits en bois : valeur ajoutée	17
5.3.2 Fabrication de produits en bois : emploi	17
5.3.3 Fabrication de produits en bois : revenus fiscaux du gouvernement du Québec	18
5.3.4 Fabrication de produits en bois : revenus fiscaux du gouvernement fédéral	18
5.3.5 Fabrication de produits en bois : parafiscalité	18
5.4 Fabrication du papier	19
5.4.1 Fabrication du papier : valeur ajoutée	20
5.4.2 Fabrication du papier : emploi	20
5.4.3 Fabrication du papier : revenus fiscaux du gouvernement du Québec	20
5.4.4 Fabrication du papier : revenus fiscaux du gouvernement fédéral	21
5.4.5 Fabrication du papier : parafiscalité	21
6. Conclusion	22

1. Résumé

Le secteur forestier a entraîné au Québec des retombées économiques annuelles estimées à plus de 9,6 milliards de dollars (G\$) en 2018. De ce nombre, 6,3 G\$ proviennent directement du secteur (retombées directes), alors que 3,3 G\$ proviennent de sa chaîne de fournisseurs (retombées indirectes).

Au Québec, c'est plus de 90 000 emplois qui sont liés à la forêt et ses produits. De ce nombre, près de 60 000 sont des emplois directs et environ 30 000 font partie de la chaîne d'approvisionnement (emplois indirects).

De plus, le bois et sa transformation sont une source de revenus fiscaux pour les gouvernements. Les revenus fiscaux du gouvernement du Québec engendrés par le secteur sont estimés à 560 millions de dollars (M\$), dont 377 M\$ uniquement en effets directs. En ce qui concerne le gouvernement fédéral, les entrées fiscales sont de 346 M\$, dont 242 M\$ de revenus directs.

Le secteur forestier apporte aussi une contribution importante au financement des programmes parafiscaux, tant à l'échelle fédérale (assurance-emploi) que provinciale (Régime des rentes, assurance parentale, Fonds des services de santé, normes, équité, santé et sécurité du travail). Le secteur contribue à hauteur de 128 M\$ (contribution directe de 85 M\$) à l'assurance-emploi. La part du financement des programmes parafiscaux québécois attribuable au secteur forestier est de 834 M\$, dont 573 M\$ juste en contributions directes.

Retombées économiques du secteur forestier

Faits saillants 2018

(en millions de dollars, sauf main-d'œuvre en milliers d'emplois)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Retombées économiques	6 344	3 273	9 617
Main-d'œuvre	59,9	30,3	90,1
Revenus fiscaux Gouvernement du Québec	377	182	560
Revenus fiscaux Gouvernement fédéral	242	104	346
Parafiscalité québécoise	573	261	834
Parafiscalité fédérale	85	43	128

Note : les revenus fiscaux et parafiscaux des gouvernements sont inclus dans les retombées économiques et ne doivent donc pas y être additionnés.

2. Introduction

L'analyse des retombées économiques détermine le degré d'activité ou les effets économiques résultant d'une dépense. Elle se reconnaît à sa conclusion caractéristique : chaque dollar dépensé en génère deux, trois, sept, etc. Elle évalue les effets de la dépense en considérant que toute dépense constitue un revenu pour quelqu'un, de sorte que cette mécanique transforme inévitablement toute dépense en revenu. Ce type d'analyse mesure donc les effets d'une dépense pour la société, mais elle ne permet en aucun cas de juger de la rentabilité de la dépense, soit sa capacité à générer un revenu au regard du montant investi. Elle ne porte donc pas sur l'efficacité de l'investissement, son utilité ou son caractère souhaitable. Elle permet de décrire les répercussions sur le système économique d'une dépense. La présente analyse porte sur l'année 2018, puisqu'il s'agit de la dernière année de données complètes et disponibles.

2.1 Les retombées économiques : de quoi s'agit-il?

Les retombées économiques regroupent l'ensemble des gains directs et indirects en termes de création de valeurs résultant d'une activité économique. Le principal indicateur (mais non le seul) est sans contredit la valeur ajoutée.

2.1.1 La valeur ajoutée

Réduite à sa plus simple expression, la valeur ajoutée est l'augmentation de la valeur d'un bien ou d'un service résultant de sa transformation. Par exemple, les colombages produits par une scierie valent plus cher que les billes brutes qui ont servi de matière première. En simplifiant un peu, c'est cette différence qui constitue la valeur ajoutée¹. Notons que la somme des valeurs ajoutées de toutes les industries d'une économie correspond au produit intérieur brut (PIB), l'indice le plus couramment utilisé pour mesurer le niveau d'activité d'une économie.

2.1.2 Autres indicateurs de retombées économiques

En plus de la valeur ajoutée, d'autres indicateurs de retombées économiques sont souvent présentés. Les plus connus sont les statistiques sur l'emploi ainsi que les revenus fiscaux et parafiscaux des gouvernements. Ces derniers sont déjà compris dans la valeur ajoutée, mais présentent un éclairage sur l'apport d'un secteur sur le financement des services publics.

2.1.3 Effets directs et indirects

Lorsqu'une entreprise effectue une dépense en biens et services, les retombées peuvent largement s'étendre à d'autres secteurs économiques, par exemple, les effets potentiels chez ses fournisseurs.

C'est pourquoi les retombées économiques totales se répartissent en effets directs et effets indirects.

- Effets directs : effets produits dans le secteur étudié, c'est-à-dire où a eu lieu la dépense.

¹ Une définition plus complète se trouve à la section 4.1.

- Effets indirects : effets sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire les effets chez les fournisseurs de biens et services du secteur productif où s'est produite la dépense initiale, les fournisseurs des fournisseurs, etc.

2.1.4 Effets induits

Ce concept, utilisé par peu d'organismes statistiques, est parfois confondu avec les effets indirects. Les effets induits correspondent à l'effet provoqué par une variation des dépenses de consommation à la suite d'une fluctuation des revenus des travailleurs directs et indirects. Par exemple, si un travailleur forestier dépense 50 % de son salaire brut en dépenses de consommation, 50 % de la hausse de son revenu sera également dépensé en biens de consommation, ce qui entraînera un accroissement de l'activité économique dans d'autres secteurs productifs. En fait, il ne s'agit pas de l'incidence des retombées, composé des effets directs et indirects, mais de l'incidence de la redépense de ces mêmes retombées. Ainsi, l'emploi de la serveuse d'un restaurant est non seulement un emploi direct du secteur de la restauration, mais aussi un emploi induit pour presque tous les secteurs productifs de l'économie.

2.2 Le modèle intersectoriel du Québec (MISQ)

La clef de voûte des analyses de retombées économiques est le modèle intersectoriel du Québec (MISQ), qui permet de mesurer les incidences économiques d'une dépense dans l'économie québécoise. Ce modèle est maintenu par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Il est le descendant direct de celui qui a permis à Wassily Leontief de l'Université Harvard d'obtenir, en 1973, le prix Nobel en sciences économiques. Ce modèle a ensuite été étendu et amélioré par l'équipe du professeur Matuszewski de l'Université Laval et de l'ISQ.

À partir de différents types de dépenses, aussi appelés chocs, le modèle évalue l'effet sur la main-d'œuvre, la valeur ajoutée, les importations et les autres productions. Il permet aussi d'estimer les revenus des gouvernements sous forme d'impôts et de taxes et les parafiscalités payées par les travailleurs salariés. Le MISQ ne prend pas en considération la notion de temps. En d'autres mots, c'est comme si l'on prenait une photo de l'économie à la suite d'un choc de dépenses. C'est un modèle statique qui considère toute injection de dépenses comme se réalisant totalement durant la période étudiée.

Le MISQ permet non seulement d'estimer ces incidences, mais aussi de les classer en effets directs et indirects. Ainsi, les résultats du MISQ permettent d'apprécier l'incidence du choc de dépenses tant dans le secteur directement touché que dans les secteurs fournisseurs de ce dernier. Une des grandes utilités du MISQ est justement cette capacité à ventiler l'incidence du choc initial entre les secteurs sollicités directement par la demande et ceux dont la contribution est indirecte.

3. Le secteur forestier

Le MISQ définit les secteurs industriels en s'arrimant directement au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Ce système est devenu la norme depuis son adoption commune par le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Définir ce qu'est le secteur forestier nécessite de faire des choix. Au-delà des groupes industriels évidents, de nombreux secteurs sont à la frontière entre les mondes forestier, industriel et agricole.

Il a été décidé de se limiter aux secteurs directement liés à la récolte et à la transformation de la matière ligneuse ainsi qu'aux activités de soutien à ceux-ci. Selon le SCIAN, ce secteur est composé des regroupements suivants : foresterie et exploitation forestière, activités de soutien à la foresterie, fabrication de produits en bois et fabrication du papier.

Le MISQ utilise la classification SCIAN dite à 3 ou 4 chiffres, où chacun des chiffres est lié à un degré de précision. Ainsi, le secteur forestier est défini par les codes suivants :

SCIAN 113 –Foresterie et exploitation forestière

- SCIAN 1131 –Exploitation de terres à bois
- SCIAN 1132 –Pépinières forestières et récolte de produits forestiers
- SCIAN 1133 –Exploitation forestière

SCIAN 1153 –Activités de soutien à la foresterie

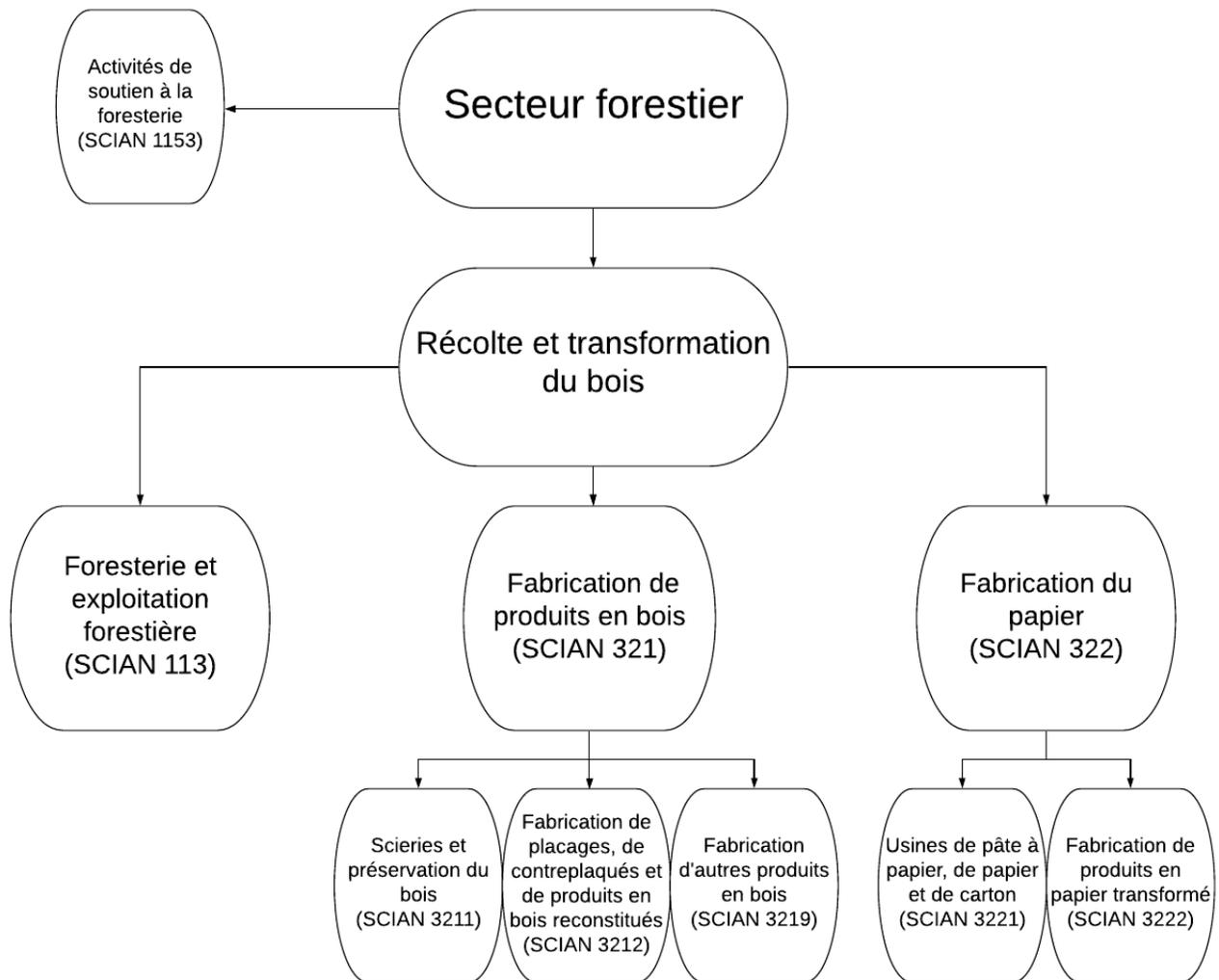
SCIAN 321 –Fabrication de produits en bois

- SCIAN 3211 –Scieries et préservation du bois
- SCIAN 3212 –Fabrication de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué
- SCIAN 3219 –Fabrication d'autres produits en bois

SCIAN 322 –Fabrication du papier

- SCIAN 3221 –Usines de pâte à papier, de papier et de carton
- SCIAN 3222 –Fabrication de produits en papier transformé

Visuellement, le secteur forestier ressemble donc à ceci :



Cette définition, certes un peu restrictive, se justifie à plusieurs égards. Ainsi, les activités de fabrication de meubles et d'impression, parfois incluses dans certaines études, sont exclues puisqu'elles ne dépendent pas exclusivement de la récolte de bois québécois. Si on cessait toute récolte forestière au Québec, les industries de ces secteurs pourraient continuer à fonctionner en important leur matière première. De plus, la part du bois dans l'industrie du meuble est difficile à isoler et peut même se révéler inexistante dans certains sous-secteurs.

Le secteur forestier est composé d'industries largement interdépendantes. Par exemple, les *Usines de pâte à papier, de papier et de carton (SCIAN 3221)* sont de gros acheteurs de copeaux de bois auprès des entreprises du groupe *Scieries et préservation du bois (SCIAN 3211)*, ce qui entraîne des retombées et des emplois dans ce dernier groupe. Dans cet exemple, la présentation de résultats fiables pour un regroupement des deux SCIAN requiert de ne pas additionner plusieurs fois les mêmes retombées ou emplois. Il ne faut pas tomber dans le piège de les compter à la fois comme effets indirects des usines papetières (SCIAN 3221) et comme effet direct dans le secteur des scieries (SCIAN 3211). Dans la présente analyse, une

attention particulière a été consacrée à éviter le double comptage, au risque de présenter des résultats plus modestes, mais plus justes.

3.1 Le secteur forestier : une autre vision

Si la vision traditionnelle du secteur (récolte, produits du bois, papier) se révèle souvent la plus pertinente, une autre façon de voir le secteur est de plus en plus utilisée : l'angle de la première et de la deuxième transformation.

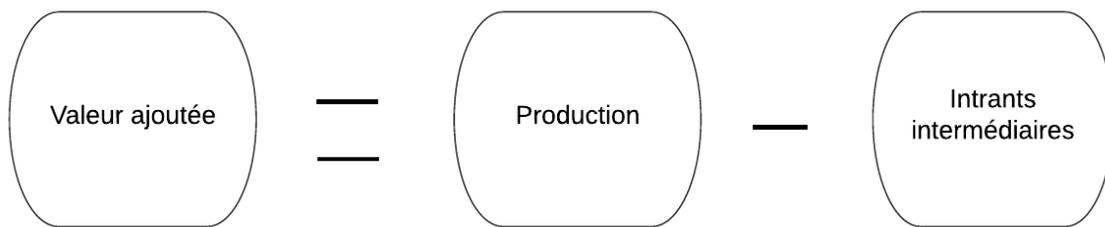
Les retombées économiques selon cette approche seront présentées à l'annexe 1.

4. Retombées économiques du secteur forestier

À l'aide du MISQ, il est possible de représenter les retombées économiques d'un secteur sous différents aspects. Les plus connues sont la valeur ajoutée, les statistiques sur l'emploi ainsi que les revenus fiscaux (et parafiscaux) des gouvernements. Ces derniers sont déjà compris dans la valeur ajoutée, mais présentent un éclairage sur l'apport d'un secteur sur le financement des services publics.

4.1 Secteur forestier : valeur ajoutée²

L'utilisation de la valeur ajoutée se justifie par le besoin de déterminer la contribution nette d'un secteur à l'économie du Québec. En effet, la production d'une industrie résulte de ses propres facteurs de production, mais aussi d'intrants intermédiaires dont l'offre est assurée par d'autres secteurs d'activité. Comme les intrants intermédiaires ne sont pas produits par l'entreprise qui les achète, cette dernière ne peut pas s'attribuer les retombées économiques liées à leur production. Pour estimer l'apport réel d'une industrie dans l'économie, on doit soustraire de sa production les achats d'intrants intermédiaires effectués auprès des autres industries. C'est la définition même de la valeur ajoutée.



Le concept de valeur ajoutée est étroitement lié à celui du produit intérieur brut (PIB). Le PIB est la valeur sans double compte des biens et services produits dans un territoire au cours d'une période donnée. Une des manières de le calculer consiste à additionner toutes les valeurs ajoutées de l'économie, puisque le calcul de la valeur ajoutée enlève à la base les intrants intermédiaires et évite ainsi le double compte³.

Dans le cadre du MISQ, l'estimation de ces retombées économiques utilise la même méthodologie que l'estimation du PIB selon la valeur ajoutée. Cette méthode a l'avantage significatif de détailler la rémunération des facteurs de production (travailleurs et entreprises). Ainsi, en plus de la valeur ajoutée, il est possible d'obtenir les salaires et traitements avant impôts, le revenu mixte brut et les autres revenus bruts avant impôts.

- Une part importante de la valeur ajoutée, les *salaires et traitements avant impôts* correspond à la rémunération brute des salariés. Ceux-ci incluent différentes formes de rétribution comme les pourboires, les commissions, les primes, les indemnités de vacances et les congés de maladie. Ils sont estimés selon une base brute, avant toutes déductions (impôts, parafiscalités et fonds de pension privé et public).

² Cette section s'inspire largement du Modèle intersectoriel du Québec : fonctionnement et applications, pp.32 et suivantes, publié par l'Institut de la statistique du Québec (2017).

³ Les deux autres méthodes de calcul du PIB sont selon le revenu et la dépense intérieure. Le lecteur intéressé est invité à consulter le site de Statistique Canada.

- Le *revenu mixte brut* désigne le revenu des propriétaires des entreprises non constituées en société (entreprises individuelles). Le terme « mixte » fait référence au fait que le revenu comprend à la fois la rémunération pour le travail effectué par le propriétaire et le revenu du propriétaire à titre d'entrepreneur.
- Les *autres revenus bruts avant impôts* comprennent essentiellement le revenu des sociétés et des entreprises.

4.1.1 Valeur ajoutée : résultats

En 2018, le secteur forestier a procuré au Québec des retombées économiques annuelles de plus de 9,6 G\$. De ce nombre, 6,3 G\$ proviennent directement du secteur (retombées directes), alors que 3,3 G\$ proviennent de sa chaîne de fournisseurs (retombées indirectes). Des 9,6 G\$ de retombées totales, 4,7 G\$ sont au chapitre des salaires et traitements, soit 49 % de l'ensemble des retombées.

Retombées économiques (valeur ajoutée)

(milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Salaires et traitements avant impôt	3 264 720	1 437 863	4 702 584
Revenu mixte brut	103 331	149 883	253 215
Autres revenus bruts avant impôt	2 976 381	1 685 072	4 661 453
Total des retombées économiques	6 344 433	3 272 819	9 617 252 \$

4.2 Secteur forestier : emploi⁴

Le modèle intersectoriel estime deux types d'emplois : les salariés et les autres travailleurs. Les employés *salariés* sont ceux qui reçoivent les salaires et traitements tels qu'ils sont estimés par le MISQ. Ils reçoivent ces salaires à titre de travailleurs réguliers des secteurs d'activité. Les *autres travailleurs*, quant à eux, correspondent aux entrepreneurs constitués en entreprises individuelles (travailleurs autonomes).

Afin d'estimer l'emploi, l'unité de mesure utilisée par le MISQ est l'*année-personne*. Cette unité de mesure est définie comme étant « le nombre d'heures normalement travaillées par une personne pendant un an dans le secteur concerné ».

Cette unité de mesure constitue une normalisation du travail annuel d'une personne, de telle sorte que les résultats peuvent être très différents de ceux obtenus en se référant au nombre de personnes employées à un moment précis de l'année. La différence entre ces deux unités de mesure réside dans la prise en compte du nombre de travailleurs qui font des heures supplémentaires, qui ont un horaire à temps partiel ou dont le travail est saisonnier.

Les données sur la main-d'œuvre doivent être interprétées en termes de charge de travail plutôt que de comptabilisation d'emplois. Ainsi, 100 travailleurs faisant chacun 10 % des heures

⁴ Cette section s'inspire largement du *Modèle intersectoriel du Québec : fonctionnement et applications*, pp.35 et suivantes, publié par l'Institut de la statistique du Québec (2017).

supplémentaires totalisent 110 années-personnes, soit une augmentation de 10 % de la main-d'œuvre, tandis que le nombre de personnes employées reste inchangé. De même, deux emplois à mi-temps correspondent à une année-personne. Cette unité de mesure de l'emploi a toutefois l'avantage de rendre comparable la charge de travail, ou le niveau d'emploi requis, entre les différents secteurs d'activité.

4.2.1 Emploi : résultats

Au Québec, c'est plus de 90 000 emplois qui sont associés à la forêt et ses produits. De ce nombre, près de 60 000 sont des emplois directs et 30 000 font partie de la chaîne d'approvisionnement (emplois indirects).

Main-d'œuvre

(années-personnes, 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Salariés	58 180	27 506	85 686
Autres travailleurs	1 721	2 700	4 421
Total	59 901	30 206	90 107

4.3 Secteur forestier : revenus fiscaux et parafiscaux

En appliquant les paramètres fiscaux aux données sur l'emploi et de la valeur ajoutée, le MISQ estime les différents revenus fiscaux et parafiscaux des gouvernements.

Les principaux revenus du gouvernement du Québec estimés par le modèle sont l'impôt québécois sur le revenu, la taxe de vente du Québec (TVQ) et les taxes spécifiques (carburants, alcool, tabac, etc.).

Pour ce qui est du gouvernement fédéral, les principaux revenus estimés sont l'impôt fédéral sur le revenu, la taxe sur les produits et services (TPS) et les taxes et droits d'accise (carburants, alcool, tabac, droits de douane, etc.).

Enfin, la parafiscalité regroupe les contributions des salariés et des employeurs aux différents fonds de sécurité sociale. Les cotisations parafiscales estimées par le MISQ sont les cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ), la cotisation au Fonds des services de santé (FSS), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) de même que l'assurance-emploi. Cette dernière est administrée par le gouvernement fédéral alors que les autres sont du ressort du gouvernement québécois.

4.3.1 Revenus fiscaux : résultats pour le gouvernement québécois

Les revenus du gouvernement du Québec engendrés par le secteur forestier sont estimés à près de 560 M\$, dont 377 M\$ uniquement en effets directs. Sans surprise, les plus grands contributeurs sont les impôts sur les salaires et traitements qui représentent 78 % des revenus totaux du gouvernement issus du secteur.

Revenus du gouvernement du Québec

(milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Impôts sur salaires et traitements	306 992	130 423	437 414
Taxes de vente	25 801	7 259	33 060
Taxes spécifiques	44 349	44 774	89 123
Total des revenus du gouvernement	377 141	182 456	559 597 \$

4.3.2 Revenus fiscaux : résultats pour le gouvernement fédéral

Les revenus du gouvernement canadien engendrés par le secteur forestier sont estimés à 346 M\$, dont 242 M\$ en effets directs. Tout comme pour le gouvernement québécois, les plus grands contributeurs sont les impôts sur les salaires et traitements qui représentent 84 % des revenus totaux du gouvernement issus du secteur.

Revenus du gouvernement fédéral

(milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Impôts sur salaires et traitements	204 439	87 284	291 724
Taxes de vente	206	5 235	5 441
Taxes et droits d'accise	37 269	11 917	49 186
Total des revenus du gouvernement	241 915	104 436	346 351 \$

4.3.3 Parafiscalité : résultats pour les gouvernements québécois et fédéral

Le secteur contribue à hauteur de 128 M\$ (contribution directe de 85 M\$) à l'assurance-emploi, seul programme parafiscal administré par le gouvernement fédéral. La part du financement des programmes parafiscaux québécois attribuable au secteur forestier est de 834 M\$, dont 573 M\$ juste en contributions directes. Ces programmes sont le Régime de rentes du Québec (RRQ), le Fonds des services de santé (FSS), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Parafiscalité

(milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Québécoise (RRQ, FSS, CNESST, RQAP)	573 368	260 554	833 922
Fédérale (Assurance-emploi)	85 181	42 958	128 138
Total des revenus parafiscaux	658 549	303 512	962 061 \$

5. Retombées économiques : exploitation forestière, soutien à la foresterie, fabrication de produits du bois et fabrication du papier

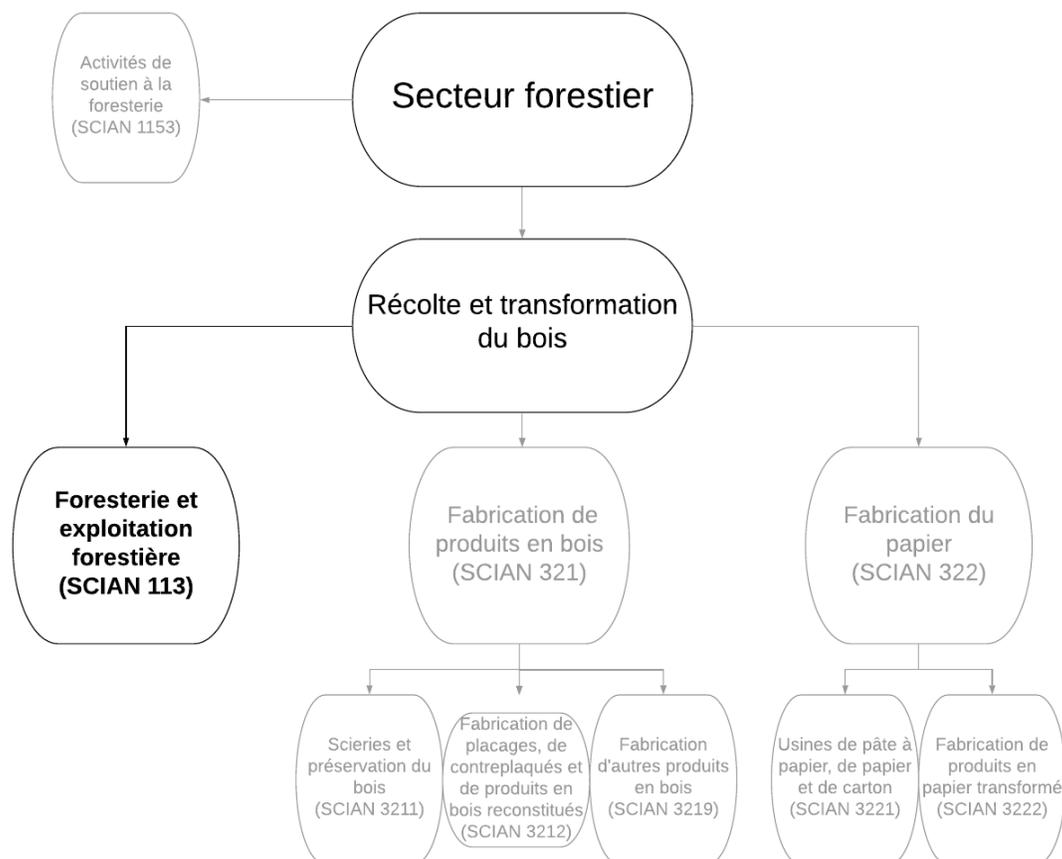
Le secteur forestier est traditionnellement subdivisé en quatre sous-secteurs : la foresterie et l'exploitation forestière, les activités de soutien à la foresterie, la fabrication de produits du bois ainsi que la fabrication du papier. Cette section présentera les retombées séparément pour les quatre subdivisions traditionnelles.

Une mise en garde s'impose cependant : il ne faut pas additionner les retombées économiques des sous-secteurs pour obtenir le résultat global du secteur forestier (se référer plutôt aux résultats présentés à la section 4). Cela ne ferait que gonfler erronément les retombées en comptant plus d'une fois les mêmes dépenses et emplois. En effet, le secteur forestier est composé d'industries largement interdépendantes. Par exemple, les *Usines de pâtes à papier, de papier et de carton* (SCIAN 3221) sont de gros acheteurs de copeaux de bois auprès des entreprises du groupe *Scieries et préservation du bois* (SCIAN 3211), ce qui entraîne retombées et emplois dans ce dernier groupe. Il ne faut pas les compter à la fois comme effets indirects des usines papetières (SCIAN 3221) et comme effet direct dans le secteur des scieries (SCIAN 3211).

5.1 Foresterie et exploitation forestière

Ce sous-secteur, correspondant au SCIAN 113, comprend les établissements dont l'activité principale est la production et la récolte du bois caractérisé par un long cycle de croissance (10 ans ou plus)⁵.

⁵ La culture d'arbres de Noël et d'autres espèces caractérisées par un cycle de production d'une durée inférieure à 10 ans est rangée dans le sous-secteur *Cultures agricoles*, non couvert par la présente analyse.



5.1.1 Foresterie et exploitation forestière : valeur ajoutée

En 2018, le secteur *Foresterie et exploitation forestière* a procuré au Québec des retombées économiques annuelles de 1,2 G\$. De ce nombre, 692 M\$ proviennent directement du secteur (retombées directes), alors que 524 M\$ sont des retombées indirectes. Des 1,2 G\$ de retombées totales, près de 531 M\$ sont au chapitre des salaires et traitements, soit 44 % de l'ensemble des retombées.

Foresterie et exploitation forestière : retombées économiques (valeur ajoutée)
(milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Salaires et traitements avant impôt	261 942	268 654	530 596
Revenu mixte brut	68 097	30 593	98 690
Autres revenus bruts avant impôt	361 974	225 010	586 984
Total des retombées économiques	692 013	524 257	1 216 270 \$

5.1.2 Foresterie et exploitation forestière : emploi

Au Québec, c'est près de 12 000 emplois qui sont associés à la foresterie et à l'exploitation forestière. De ce nombre, près de 6 000 sont des emplois directs et environ le même nombre font partie de la chaîne d'approvisionnement (emplois indirects).

Main-d'œuvre (années-personnes, 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Salariés	5 339	5 372	10 711
Autres travailleurs	634	542	1 176
Total	5 973	5 914	11 887

5.1.3 Foresterie et exploitation forestière : revenus fiscaux du gouvernement du Québec

Les revenus du gouvernement du Québec engendrés par le secteur *Foresterie et exploitation forestière* sont estimés à près de 73 M\$, dont près de 39 M\$ uniquement en effets directs. Les plus grands contributeurs sont les impôts sur les salaires et traitements qui représentent 62 % des revenus totaux du gouvernement issus du secteur.

Revenus du gouvernement du Québec (milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Impôts sur salaires et traitements	21 724	23 194	44 918
Taxes de vente	202	1 092	1 294
Taxes spécifiques	16 820	9 636	26 456
Total des revenus du gouvernement	38 746	33 922	72 668 \$

5.1.4 Foresterie et exploitation forestière : revenus fiscaux du gouvernement fédéral

Les revenus du gouvernement canadien engendrés par la foresterie et l'exploitation forestière sont estimés à 57 M\$, dont 36 M\$ en effets directs. Tout comme pour le gouvernement québécois, les plus grands contributeurs sont les impôts sur les salaires et traitements qui représentent la moitié des revenus totaux du gouvernement issus du secteur.

Revenus du gouvernement fédéral (milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Impôts sur salaires et traitements	13 488	15 046	28 533
Taxes de vente	19	703	721
Taxes et droits d'accise	22 502	4 932	27 434
Total des revenus du gouvernement	36 009	20 680	56 689 \$

5.1.5 Foresterie et exploitation forestière : parafiscalité

Le secteur contribue pour près de 16 M\$ (contribution directe de 8 M\$) à l'assurance-emploi, seul programme parafiscal administré par le gouvernement fédéral. Le financement des programmes parafiscaux québécois est lié au secteur *Foresterie et exploitation forestière* pour 100 M\$, dont 53 M\$ juste en contributions directes. Ces programmes sont le Régime de rentes du Québec (RRQ), le Fonds des services de santé (FSS), la Commission des normes, de

l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

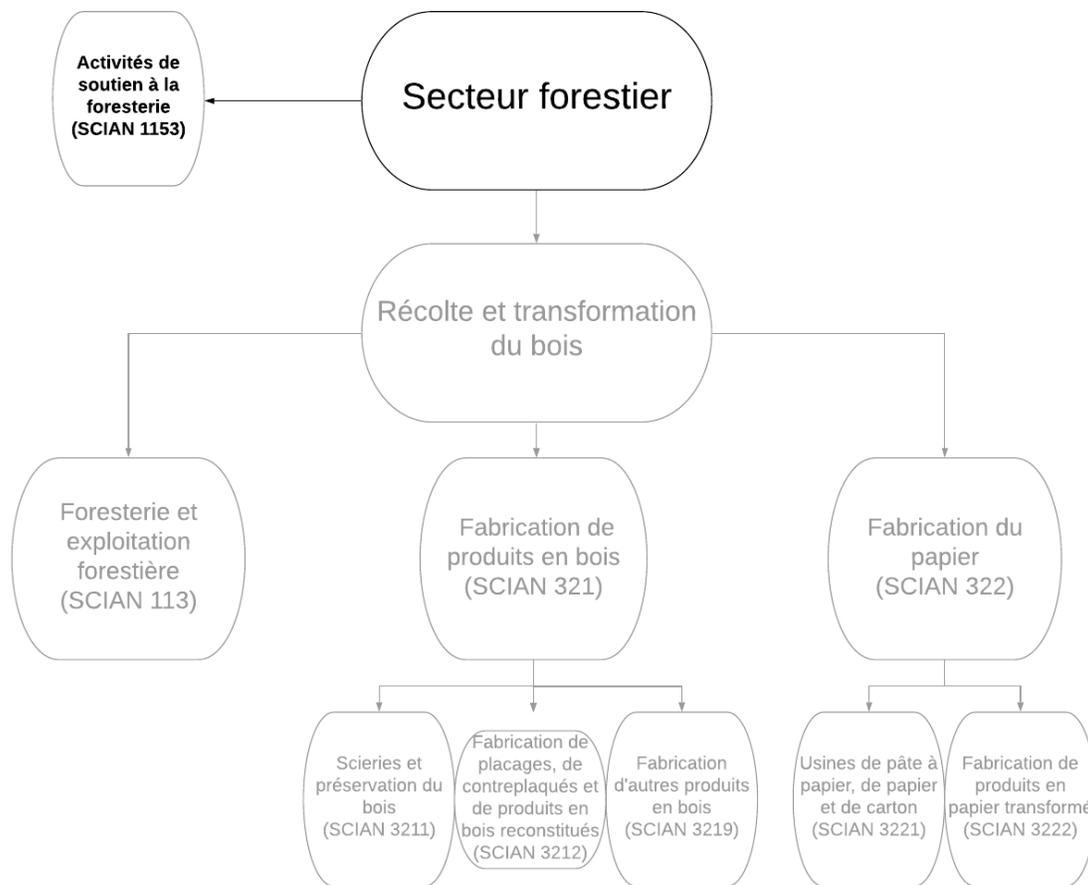
Parafiscalité

(milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Québécoise (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	52 962	47 437	100 399
Fédérale (Assurance-emploi)	8 178	7 683	15 861
Total des revenus parafiscaux	61 140	55 120	116 260 \$

5.2 Activités de soutien à la foresterie

Ce sous-secteur, correspondant au SCIAN 1153, comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de soutien relatifs à la récolte du bois. On y trouve, entre autres, les activités de sylviculture, d'inventaire forestier, de plantation et entretien ainsi que de protection des forêts.



5.2.1 Activités de soutien à la foresterie : valeur ajoutée

En 2018, le secteur *Activités de soutien à la foresterie* a procuré au Québec des retombées économiques annuelles de plus de 357 M\$. De ce nombre, 257 M\$ proviennent directement du secteur (retombées directes), alors que 100 M\$ sont des retombées indirectes. Des 357 M\$ de retombées totales, près de 195 M\$ sont au chapitre des salaires et traitements, soit 54 % de l'ensemble des retombées.

Activités de soutien à la foresterie : retombées économiques (valeur ajoutée)
(milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Salaires et traitements avant impôt	145 424	49 394	194 818
Revenu mixte brut	17 914	5 734	23 647
Autres revenus bruts avant impôt	93 667	45 393	139 060
Total des retombées économiques	257 005	100 520	357 525 \$

5.2.2 Activités de soutien à la foresterie : emploi

Au Québec, c'est plus de 4 000 emplois qui sont associés aux activités de soutien à la foresterie. De ce nombre, plus de 3 000 sont des emplois directs et plus d'un millier font partie de la chaîne d'approvisionnement (emplois indirects).

Main-d'œuvre
(années-personnes, 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Salariés	2 973	1 029	4 003
Autres travailleurs	248	114	362
Total	3 221	1 143	4 364

5.2.3 Activités de soutien à la foresterie : revenus fiscaux du gouvernement du Québec

Les revenus du gouvernement du Québec engendrés par le secteur *Activités de soutien à la foresterie* sont estimés à près de 22 M\$, dont 16 M\$ uniquement en effets directs. Les plus grands contributeurs sont les impôts sur les salaires et traitements qui représentent 75 % des revenus totaux du gouvernement issus du secteur.

Revenus du gouvernement du Québec
(milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Impôts sur salaires et traitements	12 022	4 171	16 193
Taxes de vente	24	281	305
Taxes spécifiques	3 968	1 090	5 058
Total des revenus du gouvernement	16 014	5 542	21 556 \$

5.2.4 Activités de soutien à la foresterie : revenus fiscaux du gouvernement fédéral

Les revenus du gouvernement canadien engendrés par les activités de soutien à la foresterie sont estimés à 16 M\$, dont 12 M\$ en effets directs. Tout comme pour le gouvernement québécois, les plus grands contributeurs sont les impôts sur les salaires et traitements qui représentent 65 % des revenus totaux du gouvernement issus du secteur.

Revenus du gouvernement fédéral (milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Impôts sur salaires et traitements	7 466	2 719	10 185
Taxes de vente	16	176	192
Taxes et droits d'accise	4 973	352	5 325
Total des revenus du gouvernement	12 455	3 247	15 702 \$

5.2.5 Activités de soutien à la foresterie : parafiscalité

Le secteur contribue pour près de 6 M\$ (contribution directe de 5 M\$) à l'assurance-emploi, seul programme parafiscal administré par le gouvernement fédéral. Le financement des programmes parafiscaux québécois est lié au secteur *Activités de soutien à la foresterie* pour 37 M\$, dont 29 M\$ juste en contributions directes. Ces programmes sont le Régime de rentes du Québec (RRQ), le Fonds des services de santé (FSS), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

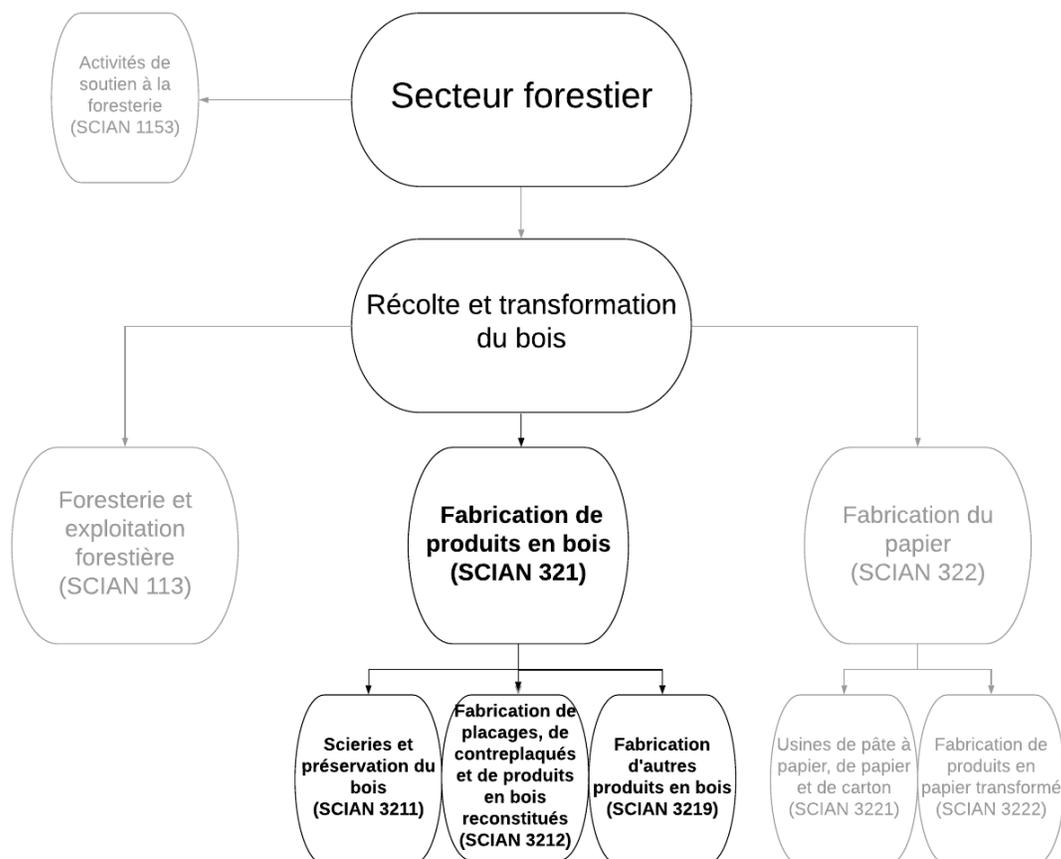
Parafiscalité (milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Québécoise (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	29 446	7 924	37 370
Fédérale (Assurance-emploi)	4 540	1 377	5 917
Total des revenus parafiscaux	33 985	9 301	43 287 \$

5.3 Fabrication de produits en bois

Ce sous-secteur, correspondant au SCIAN 321, comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits à partir du bois. Il comprend trois groupes :

- les établissements qui sciennent des billes pour en faire du bois de charpente et des produits semblables ou qui assurent la préservation de ces produits;
- ceux qui produisent des articles qui améliorent les caractéristiques naturelles du bois, en fabriquant du placage, des contreplaqués, des panneaux, etc.;
- les fabricants de divers produits en bois, comme la menuiserie préfabriquée.



5.3.1 Fabrication de produits en bois : valeur ajoutée

En 2018, le secteur *Fabrication de produits en bois* a procuré au Québec des retombées économiques annuelles de près de 5 G\$. De ce nombre, 2,6 G\$ proviennent directement du secteur (retombées directes), alors que près de 2,4 G\$ sont des retombées indirectes. Des 5 G\$ de retombées totales, 2,5 G\$ sont au chapitre des salaires et traitements, soit 51 % de l'ensemble des retombées.

Fabrication de produits en bois : retombées économiques (valeur ajoutée)
(milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Salaires et traitements avant impôt	1 410 901	1 100 935	2 511 837
Revenu mixte brut	15 936	154 065	170 001
Autres revenus bruts avant impôt	1 144 588	1 141 662	2 286 250
Total des retombées économiques	2 571 426	2 396 662	4 968 087 \$

5.3.2 Fabrication de produits en bois : emploi

Au Québec, c'est plus de 53 000 emplois qui sont associés à la fabrication de produits en bois. De ce nombre, plus de 29 000 sont des emplois directs et environ 24 000 font partie de la chaîne d'approvisionnement (emplois indirects).

Main-d'œuvre (années-personnes, 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Salariés	28 703	21 871	50 574
Autres travailleurs	661	2 199	2 861
Total	29 364	24 071	53 435

5.3.3 Fabrication de produits en bois : revenus fiscaux du gouvernement du Québec

Les revenus du gouvernement du Québec engendrés par le secteur *Fabrication de produits en bois* sont estimés à 283 M\$, dont plus de 139 M\$ uniquement en effets directs. Les plus grands contributeurs sont les impôts sur les salaires et traitements qui représentent les trois quarts des revenus totaux du gouvernement issus du secteur.

Revenus du gouvernement du Québec (milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Impôts sur salaires et traitements	118 100	95 739	213 839
Taxes de vente	4 255	4 260	8 514
Taxes spécifiques	16 987	43 763	60 749
Total des revenus du gouvernement	139 341	143 762	283 102 \$

5.3.4 Fabrication de produits en bois : revenus fiscaux du gouvernement fédéral

Les revenus du gouvernement canadien engendrés par la fabrication de produits en bois sont estimés à plus de 177 M\$, dont plus de 80 M\$ en effets directs. Tout comme pour le gouvernement québécois, les plus grands contributeurs sont les impôts sur les salaires et traitements qui représentent 77 % des revenus totaux du gouvernement issus du secteur.

Revenus du gouvernement fédéral (milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Impôts sur salaires et traitements	73 887	62 327	136 213
Taxes de vente	91	3 057	3 149
Taxes et droits d'accise	6 576	31 588	38 164
Total des revenus du gouvernement	80 554	96 972	177 526 \$

5.3.5 Fabrication de produits en bois : parafiscalité

Le secteur contribue pour 74 M\$ (contribution directe de 43 M\$) à l'assurance-emploi, seul programme parafiscal administré par le gouvernement fédéral. Le financement des programmes parafiscaux québécois est lié au secteur *Fabrication de produits en bois* pour 488 M\$, dont 296 M\$ juste en contributions directes. Ces programmes sont le Régime de rentes du Québec (RRQ), le Fonds des services de santé (FSS), la Commission des normes, de l'équité, de la

santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Parafiscalité

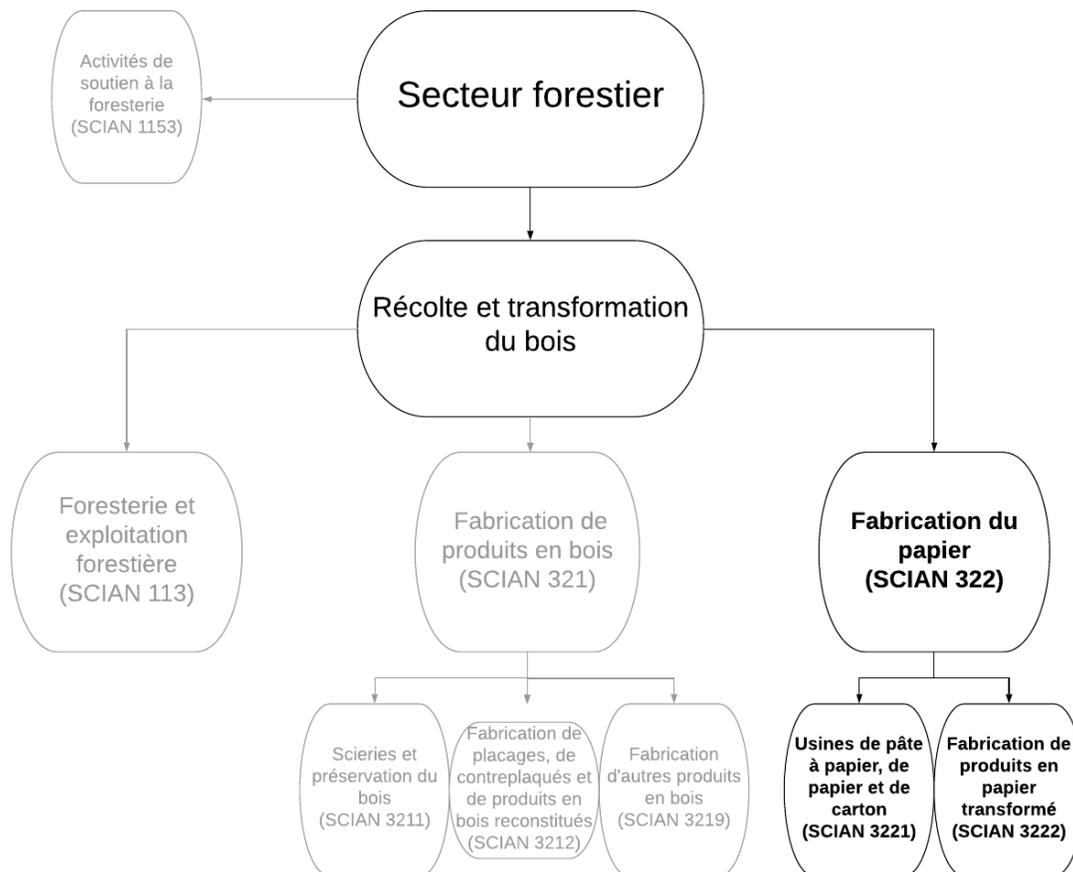
(milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Québécoise (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	296 248	191 673	487 921
Fédérale (Assurance-emploi)	42 838	31 245	74 083
Total des revenus parafiscaux	339 086	222 919	562 004 \$

5.4 Fabrication du papier

Ce sous-secteur, correspondant au SCIAN 322, comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la pâte à papier, du papier et des produits du papier. Il comprend deux groupes :

- les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la pâte à papier, du papier ou du carton, en combinaison ou non avec la transformation du papier;
- ceux qui fabriquent des produits en papier à partir de papier et de carton achetés.



5.4.1 Fabrication du papier : valeur ajoutée

En 2018, le secteur *Fabrication du papier* a procuré au Québec des retombées économiques annuelles de 5,1 G\$. De ce nombre, 2,8 G\$ proviennent directement du secteur (retombées directes), alors que près de 2,3 G\$ sont des retombées indirectes. Des 5,1 G\$ de retombées totales, 2,4 G\$ sont au chapitre des salaires et traitements, soit 47 % de l'ensemble des retombées.

Fabrication du papier : retombées économiques (valeur ajoutée)
(milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Salaires et traitements avant impôt	1 446 453	960 078	2 406 532
Revenu mixte brut	1 385	102 846	104 231
Autres revenus bruts avant impôt	1 376 152	1 219 925	2 596 077
Total des retombées économiques	2 823 989	2 282 850	5 106 839 \$

5.4.2 Fabrication du papier : emploi

Au Québec, c'est plus de 41 000 emplois qui sont associés à la fabrication du papier. De ce nombre, environ 21 000 sont des emplois directs et légèrement moins font partie de la chaîne d'approvisionnement (emplois indirects).

Main-d'œuvre
(années-personnes, 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Salariés	21 165	18 115	39 279
Autres travailleurs	178	1 733	1 911
Total	21 343	19 848	41 190

5.4.3 Fabrication du papier : revenus fiscaux du gouvernement du Québec

Les revenus du gouvernement du Québec engendrés par le secteur *Fabrication du papier* sont estimés à 304 M\$, dont 183 M\$ uniquement en effets directs. Les plus grands contributeurs sont les impôts sur les salaires et traitements qui représentent 80 % des revenus totaux du gouvernement issus du secteur.

Revenus du gouvernement du Québec
(milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Impôts sur salaires et traitements	155 146	87 647	242 793
Taxes de vente	21 320	4 314	25 634
Taxes spécifiques	6 574	28 874	35 448
Total des revenus du gouvernement	183 040	120 835	303 875 \$

5.4.4 Fabrication du papier : revenus fiscaux du gouvernement fédéral

Les revenus du gouvernement canadien engendrés par la fabrication du papier sont estimés à près de 186 M\$, dont 113 M\$ en effets directs. Tout comme pour le gouvernement québécois, les plus grands contributeurs sont les impôts sur les salaires et traitements qui représentent 90 % des revenus totaux du gouvernement issus du secteur.

Revenus du gouvernement fédéral (milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Impôts sur salaires et traitements	109 599	58 476	168 075
Taxes de vente	80	2 693	2 773
Taxes et droits d'accise	3 219	11 849	15 068
Total des revenus du gouvernement	112 897	73 019	185 917 \$

5.4.5 Fabrication du papier : parafiscalité

Le secteur contribue pour 60 M\$ (contribution directe de 34 M\$) à l'assurance-emploi, seul programme parafiscal administré par le gouvernement fédéral. Le financement des programmes parafiscaux québécois est associé au secteur *Fabrication du papier* pour 384 M\$, dont 224 M\$ juste en contributions directes. Ces programmes sont le Régime de rentes du Québec (RRQ), le Fonds des services de santé (FSS), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le Régime québécois d'assurance parentale RQAP).

Parafiscalité (milliers de dollars de 2018)

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
Québécoise (RRQ, FSS, CSST, RQAP)	224 158	159 722	383 880
Fédérale (Assurance-emploi)	34 165	25 949	60 115
Total des revenus parafiscaux	258 323	185 671	443 994 \$

6. Conclusion

Même si les retombées économiques peuvent constituer un outil intéressant pour mesurer l'apport d'un secteur à l'économie québécoise, il faut demeurer conscient des limites de ce type d'analyse. Cette réserve est fort simple : toute dépense, quelle que soit sa justification, génère des retombées positives.

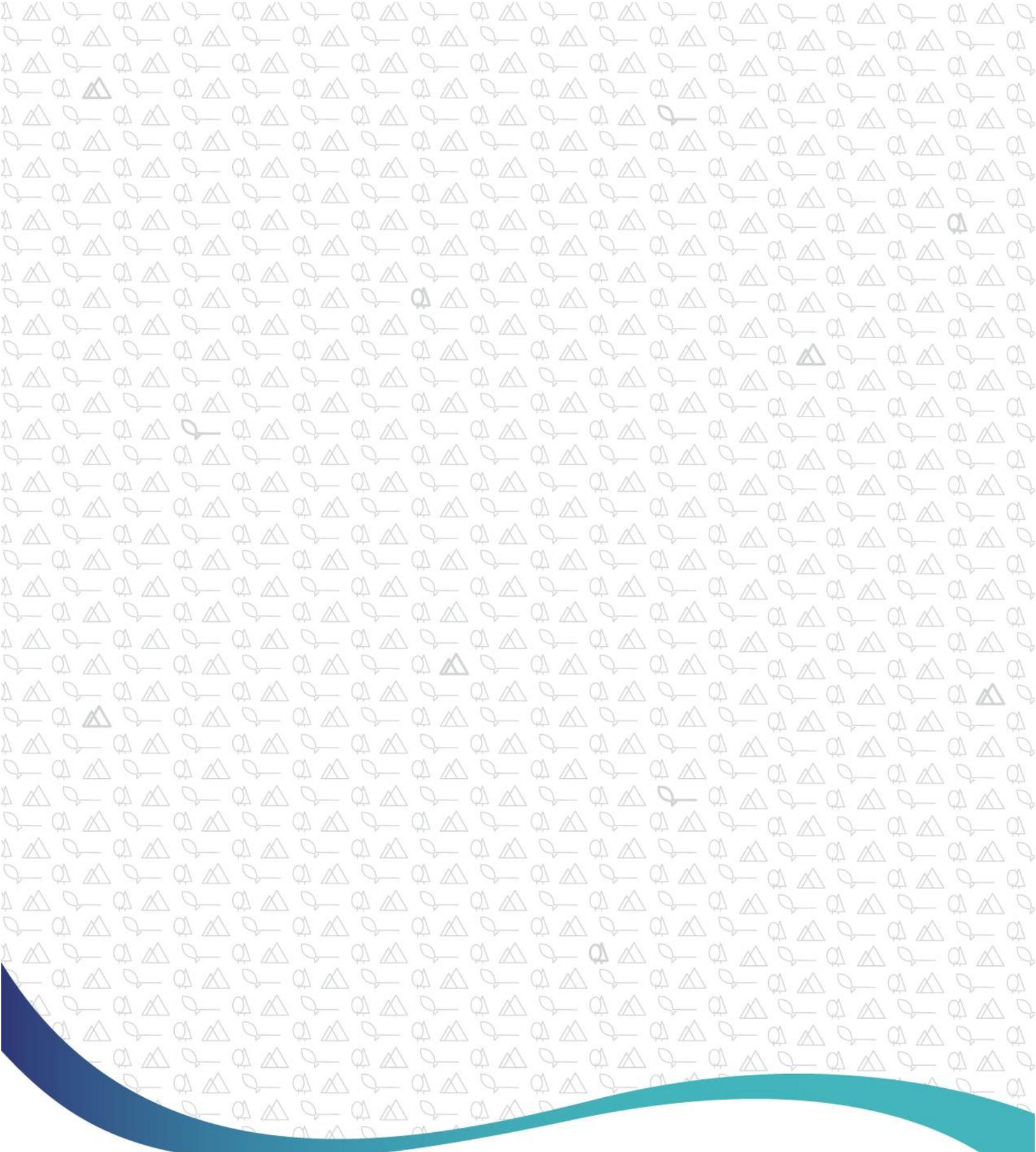
Ce type d'analyse mesure donc les effets d'une dépense pour la société, mais il ne permet en aucun cas de juger de la rentabilité de la dépense. Il ne porte donc pas sur l'efficacité de l'investissement, son utilité ou son caractère souhaitable. Il permet de décrire les répercussions sur le système économique d'une dépense.

En somme, les retombées économiques ne sont qu'une mesure de l'incidence d'une activité sur l'économie québécoise, et ce, sans tenir compte des investissements, des coûts d'opportunité et des externalités (négatives ou positives) de l'activité. Par exemple, le nombre d'emplois pourrait être équivalent, inférieur ou supérieur si l'on considérait le même montant investi dans toute autre activité.

Les données de la présente analyse demeurent valables, pourvu qu'on soit conscient de leurs limites. Par exemple, lors de la fermeture anticipée d'une usine d'un secteur productif, il est possible de déterminer l'effet de cet événement sur l'emploi, c'est-à-dire le nombre d'emplois directs et indirects touchés. Toutefois, il n'est pas possible d'affirmer que ces emplois constituent une perte irré récupérable ou encore qu'une quantité d'emplois supérieure a été créée ailleurs à la suite de cette fermeture.

Malgré ses limites, l'analyse des retombées économiques permet de décrire les effets sur le système économique d'une dépense, en comptabilisant les répercussions directes et indirectes.

Ainsi, le secteur forestier a entraîné au Québec des retombées économiques annuelles estimées à plus de 9,6 G\$ pour 2018. De même, plus de 90 000 emplois directs et indirects sont liés à la forêt et ses produits.



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 